

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Edité le : 24/07/2021

Rapport d'analyse Page 1 / 2

Rapport partiel

MAIRIE DE THORAME BASSE

04170 THORAME BASSE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE21-116117	Analyse demandée par :	ARS DT DE HAUTE PROVENCE
Identification échantillon :	LSE2107-14854		
Nature :	Eau à la production		
Point de Surveillance :	RESERVOIR LA VALETTE	Code PSV :	000003793
Localisation exacte :	RESERVOIR LA VALETTE		
Dept et commune :	4 THORAME-BASSE		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 44,1356273300	Y :	6,5204567500
UGE :	0183 - THORAME BASSE		
Type d'eau :	S - EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION		
Type de visite :	P1	Type Analyse :	P1CL2
Nom de l'exploitant :	MAIRIE DE THORAME-BASSE MAIRIE 04170 THORAME-BASSE	Motif du prélèvement :	CS
Nom de l'installation :	PRODUCTION LA COMBE LA VALETTE	Type :	TTP
Prélèvement :	Prélevé le 22/07/2021 à 09h45 Réception au laboratoire le 22/07/2021 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / FORGET Célia Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL	Code :	004078

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 22/07/2021

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Mesures sur le terrain						
Aspect de l'eau	04P1CL2*	0	-	Analyse qualitative		
Couleur de l'eau	04P1CL2*	0	-	Analyse qualitative		
Température de l'eau	04P1CL2*	8.1	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	25 #
pH sur le terrain	04P1CL2*	8.0	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5 9 #

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Conductivité brute à 25°C sur le terrain	04P1CL2*	240	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888		200 1100 #
Chlore libre sur le terrain	04P1CL2*	<0.03	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#
Chlore total sur le terrain	04P1CL2*	0.06	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#
Analyses microbiologiques							
Microorganismes aérobies à 36°C réalisé à Marseille	04P1CL2*	2	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		#
Entérocoques (Streptocoques fécaux) réalisé à Marseille	04P1CL2*	15	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0	#
Anaérobies sulfito-réducteurs (spores) réalisé à Marseille	04P1CL2*	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2		0 #
Caractéristiques organoleptiques							
Odeur	04P1CL2*	0 Néant	-	Méthode qualitative			
Saveur	04P1CL2*	0 Néant	-	Méthode qualitative			
Turbidité	04P1CL2*	0.14	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1		2 #
Analyses physicochimiques							
Analyses physicochimiques de base							
TAC (Titre alcalimétrique complet)	04P1CL2*	12.00	° f	Potentiométrie	NF EN 9963-1		#
Cations							
Ammonium		< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	NF T90-015-2		0.10 #
Anions							
Nitrates	04P1CL2*	1.2	mg/l NO3-	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 13395	50	#
Nitrites	04P1CL2*	< 0.02	mg/l NO2-	Spectrophotométrie	NF EN 26777	0.10	#

04P1CL2* ANALYSE (P1CL2) ROUTINE EAU A LA PRODUCTION (ARS04-2021)

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Les valeurs en gras, italiques et soulignées sont non conformes aux seuils indiqués dans le rapport d'analyse.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.